

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 26 janvier 2023, à 19 heures, le comité du Syndicat d'Entente Rurale, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Marcenod, salle de ses délibérations, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente.

Date de convocation : 16 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 12

Présents :

▪ **Commune de FONTANES :**

Titulaires : MM. Pascal GOUTAGNY – Guillaume GRANGE

Suppléant : M. Laurent VILLEMAGNE

▪ **Commune de MARCENOD :**

Titulaires : MM. Gilles THIZY – Patrick FAURE – Olivier FLECHET

▪ **Commune de ST CHRISTO EN JAREZ :**

Titulaires : MM. Marcel CHILLET – Denis VIRISSEL

Suppléant : M. Pascal FAYOLLE

▪ **Commune de SORBIERS :**

Titulaires : MM Marie-Christine THIVANT – Christophe FARA – Alain SARTRE

Absents : MM. Laurent VILLEMAGNE – M. Pascal FAYOLLE


Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : M. Christophe FARA

## FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : PARTICIPATION DES COMMUNES

La contribution de l'ensemble des communes s'élève à 138 725,29 € et celle de Sorbiers à 84 494,25 € avec le coût de location du tracteur de Marcenod à hauteur de 6 600 €.

Il sera proposé d'approuver les participations suivantes :

 SYNDICAT ENTENTE RURALE <small>Fontanes - Marcenod - Sorbiers - Sorbiers</small> <small>13 route de St-Florent - BP16 - 42700 SORBIERS 04 77 93 13 32 - 04 77 93 07 27</small>	Participation initiale BP 2023	Taux moyenne glissante 2020- 2022	Location tracteur	Participation finale BP 2023
SORBIERS	77 894,25 €	56,15%	6 600,00 €	84 494,25 €
ST-CHRISTO	38 759,85 €	27,94%		38 759,85 €
MARCENOD	11 389,35 €	8,21%		11 389,35 €
FONTANES	10 667,97 €	7,69%		10 667,97 €
<b>besoin financement</b>	<b>138 725,29 €</b>	<b>99,99%</b>		<b>145 311,42 €</b>

Les versements s'effectueront par tiers, en mars, juin et octobre 2023.

**Le comité syndical :**

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n°2023-002 du 26 janvier 2023 portant approbation du budget primitif 2023.

**Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la participation des communes telle que présentée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme  
Sorbiers, le 17 mars 2023

La Présidente



Marie-Christine THIVANT

Le secrétaire de séance,

Christophe FARA

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Christophe FARA.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.